

EXAM D'AGENT SPORTIF 2009 – EPREUVE GENERALE

Durée : 2 heures



CAS PRATIQUE

- 1. Un joueur de l'équipe, salarié du club, est victime d'un accident lors d'un entraînement. Auprès de quel organisme l'employeur doit-il déclarer l'accident du travail ?**

Réponse : auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont relève le joueur salarié (art. L. 441-2, CSS)

- 2. Sous quel délai l'employeur doit-il procéder à cette déclaration ?**

Réponse : dans les 48 heures non compris les dimanches et jours fériés (art. R. 441-3, CSS)

- 3. Le décret n° 2009-289 du 13 mars 2009 a institué, à la charge de l'employeur, l'obligation de conservation des copies des déclarations d'accident du travail. Combien de temps, l'employeur doit-t-il conserver ces documents : deux ou cinq ans ?**

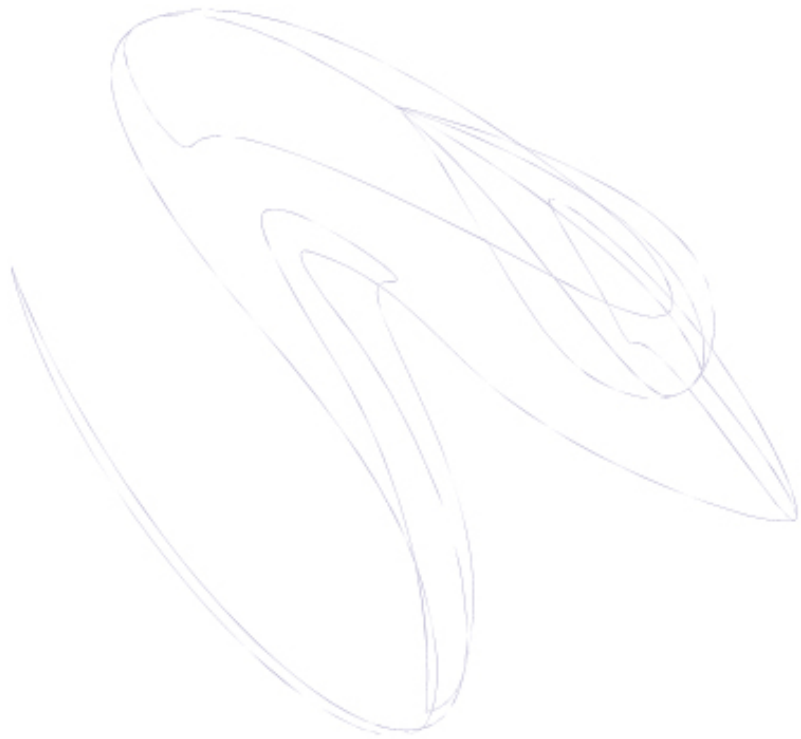
Réponse : pendant 5 ans (art. D. 4711-3, C. trav.)

- 4. En cas de carence de l'employeur, le joueur salarié dispose d'un délai pour effectuer directement la déclaration et bénéficier ainsi des prestations et indemnités prévues en cas d'accident du travail. Quel est ce délai ?**

Réponse : Les droits du salarié aux prestations et indemnités prévues en cas d'accident du travail se prescrivent par 2 ans (art. L. 441-2, CSS)

- 5. Pendant la période de suspension, le club employeur ne peut pas rompre le contrat de travail du joueur salarié, victime de l'accident du travail. Ce principe connaît toutefois des exceptions, quelles sont-elles ?**

Réponse : la faute grave du salarié et l'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à l'accident (art. L. 1226-9, C. trav.)



QUESTIONS

6. Quelle est la durée du mandat d'un commissaire aux comptes auprès d'une personne morale ?

- a) La durée du mandat est librement fixée par l'assemblée générale de la personne morale
- b) La durée du mandat est variable selon que la nomination du commissaire aux comptes résulte d'une obligation légale ou est volontaire
- c) La durée du mandat est, obligatoirement et dans tous les cas, de six exercices
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : c) : art. L. 823-3 C. com. et art. L. 820-1, C. com

7. Le délai de prescription de droit commun est de :

- a) 30 ans
- b) 10 ans
- c) 5 ans
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : c) (art. 2224, C. civ.)

8. Quelle est la caractéristique d'un mandat « ad nutum » ?

- a) Le mandat est révocable avec l'accord des parties
- b) Le mandat est révocable à tout moment sans motif, ni préavis
- c) Le mandat n'est pas révocable
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : b), art. 2004, C. civil

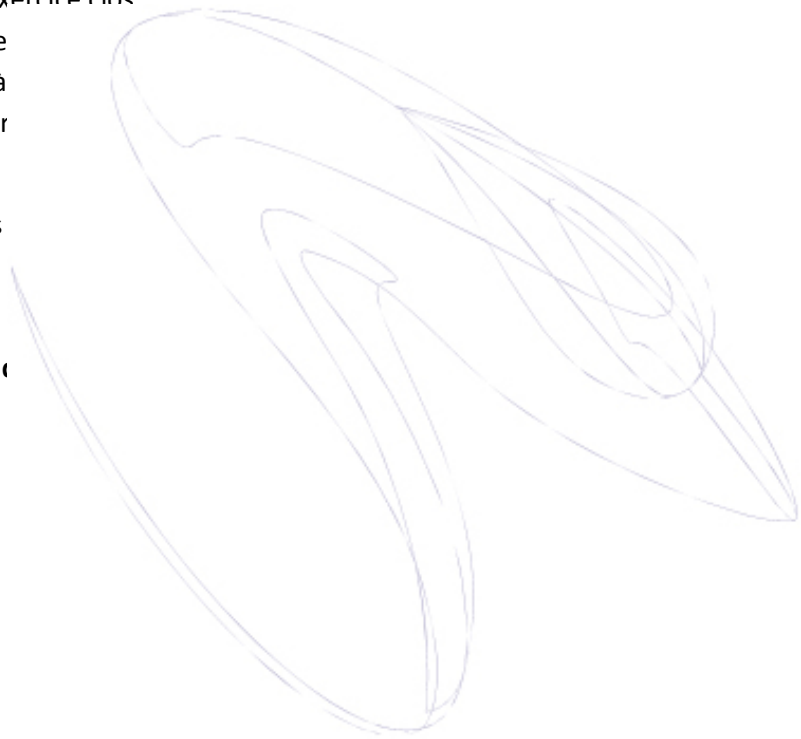
9. La loi de financement de la sécurité sociale de l'année contient :

- a) Des dispositions relatives au dernier exercice clos
- b) Des dispositions relatives à l'exercice e
- c) Des dispositions relatives à l'exercice à
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont corr
- e) Aucune réponse n'est correcte

Réponse : d) (art. LO111-3, Code de la Sécurité

10. Quelle est la caractéristique d'un contrat :

- a) C'est un contrat synallagmatique
- b) C'est un contrat aléatoire
- c) C'est un contrat écrit



- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : d) Art. 1964 C. civil et art. L112-3, C. Assurances

11. Dans la société en commandites par actions, le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à :

- a) 3
- b) 4
- c) 5
- d) 6
- e) Aucune réponse n'est correcte

Réponse : a), art. L.226-1 C. com

12. A défaut de dispositions statutaires expresses, la limite d'âge pour exercer les fonctions de gérant d'une société en commandites par actions est de :

- a) 60 ans
- b) 65 ans
- c) Il n'y a pas de limite d'âge
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : b), art. L. 226-3. C. com.

13. Quelle ancienneté est requise pour que le salarié puisse bénéficier d'un congé individuel de formation ?

- a) Au moins 12 mois consécutifs quelle que soit l'entreprise
- b) Au moins 36 mois, consécutifs ou non, dont au moins 24 mois dans l'entreprise
- c) Au moins 24 mois, consécutifs ou non, dont au moins 12 mois dans l'entreprise
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : c) art. R. 6322 -1, C. trav.

14. L'assuré est tenu de déclarer, en cours de conséquence soit d'aggraver les risques, doivent être déclarées à l'assureur dans u

- a) D'un mois à partir du moment où l'assu
- b) De vingt jours à partir du moment où l'
- c) De quinze jours à partir du moment où
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont corr
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correct

Réponse : c) art. L. 113-2, C. Assurances



15. Pour pouvoir recevoir des dons soumis à réduction d'impôt pour le donateur, une association déclarée doit :

- a) Exercer une activité non lucrative
- b) Etre gérée de façon désintéressée
- c) Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : d) (art. 200, Code général des impôts ; la documentation administrative 5B-3311 et 4C-712).

16. Le délai à partir duquel le silence gardé par l'autorité administrative vaut décision de rejet est de :

- a) 15 jours
- b) 1 mois
- c) 2 mois
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : c) (art. 21, Loi n°2000-321 du 12 avril 2000)

17. Dans le cadre d'un contentieux en responsabilité civile, la juridiction territorialement compétente est :

- a) Celle du ressort dans lequel le demandeur est établi
- b) Celle du ressort dans lequel le défendeur est établi
- c) Celle du ressort du lieu de naissance du défendeur
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : b) (art. 42, Code de procédure civile)

18. Une association qui est subventionnée à obligation :

- a) De tenir une comptabilité commerciale
- b) De nommer un commissaire aux comptes
- c) De publier ses comptes annuels
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : d) (art. L.612-4, C. com)



19. Un salarié ayant une année d'ancienneté dans l'entreprise bénéficie, en cas d'absence au travail justifiée par l'incapacité résultant de maladie, d'une indemnité complémentaire à l'allocation journalière de sécurité sociale, à condition :

- a) D'être soigné sur le territoire français
- b) D'être soigné dans un Etat membre de la communauté européenne
- c) D'être soigné dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : d) (art. L1226-1, C. trav.)

20. La reconnaissance d'utilité publique est accordée à une association par décret après instruction de la demande par le ministère de l'Intérieur et avis consultatif :

- a) de la Cour de cassation
- b) du Conseil d'Etat
- c) de la Cour des comptes
- d) Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- e) Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

Réponse : b), art. 10 Loi 1^{er} juillet 1901.

